



Rupture du contrat de professionnalisation par l'employeur

Par **adevl1**, le **16/03/2009** à **12:30**

Bonjour à tous!

J'ai besoin d'aide!!!

Je suis actuellement commercial en contrat de professionnalisation (durée 24 mois) au sein d'une SSII régie par la convention collective de la Syntec.

J'ai été embauché début octobre 2008 avec un contrat de 35 Heures.

Je gagne le SMIC.

Je travail en générale 40 Heures par semaine sans être payé plus.

Mon Patron à décidé de licencier mon directeur d'agence et de fermer l'agence de Nantes. Il me met la pression pour que je démissionne et me surcharge de travail. j'ai dépassé les 50 heures la semaine dernière.

Pour lui un sous est un sous ! Si je part, il me demandera le remboursement des salaires versés depuis le début du contrat (6 mois).

Que dois-je faire?

Par **milou**, le **19/03/2009** à **13:30**

Bonjour ,

Que faire ? Ne cédez pas ! Ne partez pas ! Mais envoyez-lui un courrier recommandé AR en lui demandant le paiement de vos heures supp (que j'espère, vous êtes en mesure de prouver...). Si rien ne bouge, mettez-le aux prud'hommes. Je vous conseille également d'avertir l'inspection du travail (DDTEFP), d'autant plus que c'est elle qui s'occupe des contrats pro.

Cordialement.

Par **adevl1**, le **20/03/2009** à **09:54**

Merci pour votre réponse !

Je vous tiendrai informé de la suite des évènements...